

A propos du grand marché de novembre

Marché glissant sur un delta.

Quand nous errons de longues matinées dans le brouillard, lorsque nous circulons, minuscules fourmis affairées, dans la brume d'octobre qui s'étire, inspirant pitié à ceux qui songent à nous sur nos monts émergeant dans le soleil, quand le moût fermente dans les grands vases, c'est que novembre approche à pas mesurés, c'est que nous ne sommes plus loin de son premier jeudi, du plus brillant marché de l'année, d'un événement jadis mémorable.

A l'instar des capitales où s'observent des déplacements dans une même orientation constante, il se produit dans les petites cités, en raison de la configuration du sol, des glissements analogues. Tandis qu'à Londres et Paris, par exemple, la migration citadine s'est opérée vers l'ouest partant du centre ou de l'est, à Neuchâtel elle s'effectua dans le sens du delta primitif du Seyon.

Il est plaisant de constater que les anciens lits du Seyon, rue du Seyon, et de l'Areuse, se trouvèrent tous deux déportés sur le jambage ouest de leur delta d'alluvion. Mais ce n'est point à cette curieuse similitude qui s'expliquerait à coup de milliers d'années, que nous allons nous arrêter. Remarquons bien plutôt le déplacement urbain de la ligne d'axe de nos successives places du Marché qui, au cours des âges, partant de la Croix-du-Marché, suit peu à peu, à l'ouest du Seyon, en ouvrant son aile, la direction de notre rivière, jusqu'au lac qu'atteint aujourd'hui le grand marché grouillant et fleuri du premier jeudi de novembre.

Premiers marchés chez nous.

Neuchâtel à l'origine n'a pas de marché. Chacun y exerce son métier particulier. La charte de 1214 fixe les droits du seigneur sur les articles de consommation d'habitants qui d'abord ne sont là qu'en fonction des besoins du castel. A cette époque, les boucheries déjà sont surveillées par le magistrat. La ville fournit pour le droit de boucherie cent livres de suif au souverain et les langues de bœufs et de vaches au gouverneur qui, tôt dans l'histoire, distingue la tranche fondante...

Au milieu du XV^{me} siècle, après que se fussent élevées, sans aucun alignement, à la Croix-du-Marché, les premières constructions de la ville basse, il existe des places communes puisque l'on interdit de les piller ! Elles appartiennent aux premiers occupants et se trouvent à proximité de la tour de Diesse, de l'entrée de la rue Fleury, sur la Croix-du-Marché dont on ne trouve première mention que vers la

fin du XVI^me siècle. Ces places communes débordaient le Seyon dans la rue de l'Hôpital et la Grand'Rue, ce quartier étant alors distribué un peu différemment.

Il y eut des bancs de boucheries, dont trois, propriété du seigneur. Vers 1500, la Ville achète les boucheries particulières et, en 1537, Jeanne de Hochberg lui vend celles du seigneur. On les place peu après au bord du Seyon, sous l'ancien hôtel de ville qui de sa grande arche enjambe la rivière et l'on évite l'encombrement du carrefour où se trouve à l'origine une fontaine.

Coup d'œil médiéval.

L'aspect, au XVI^me siècle, de cités telles que Neuchâtel, pauvres, demeurées éloignées de nœuds de routes importants, de l'éclosion d'idées nouvelles, de concepts, de confort ou d'architecture, exception faite de certains quartiers rebâti après incendies, était encore celui de petites villes moyenâgeuses.

La sévérité des ordonnances sur l'habillement, après la Réformation, donnait aux gens des airs gris dans leur cadre de tours, de créneaux, de coqs sur les courtines, de vaches guignant aux portes, de dindons, d'ânes, de chats, de poules et de rats. Ils vivaient dans leurs ruelles bariolées de lessives, dans leurs venelles tire-bouchonnées, au milieu des tonneaux, des filets, de forges bruyantes, d'échoppes et de boustifaille. La petite ville était éclaboussée par la vague bleue des larges bises d'un lac aux hautes eaux qui rongeaient les rochers de l'Évole et baignaient les vignes de la Grande Rochette, construite plus tard. Les maisons rustiques et



La place du Marché aujourd'hui.

basses à toits de bardeaux se serraient en s'épaulant solidaires au pied d'un château, mais surtout autour du marché, le cœur et l'estomac du lieu. Par temps d'orage, la chapelle des comtes, sur la colline, jouait sa petite « Notre Dame de la Garde », dominant en automne une cité aux parfums de marc, d'égouts, de crottin et de roses tardives...

Il y eut d'abord chez nous quatre, puis trois foires annuelles ouvertes aux marchands étrangers, à la Saint-Gall, Saint-Martin, Saint-Jean, Chandeleur, et un marché le mercredi, auquel les sujets de l'Etat, non bourgeois, pouvaient étaler. Seuls les bourgeois, membres de la Compagnie des marchands, présidée par le roi des marchands, avaient le droit de tenir boutique permanente. De façon à éviter les fraudes de marchands forains, l'on fit placer, en 1509, les étalons en fer, de l'aune et du pied, au premier pilier de la lignée d'arcades pittoresques soutenant jadis les façades nord de la rue de l'Hôpital. Ce pilier jusqu'où s'étendait le marché se trouvait ainsi à l'entrée de notre Grand'Rue.

Les cordonniers travaillaient d'abord à la journée chez les particuliers, vendent en boutique ou étalent sur un banc. Ils doivent chaque année quatre paires de souliers au seigneur, « ni des meilleurs ni des pires » !

Un négoce qu'enrayaient de cahoteux transports de marchandises, n'enrichissait son homme que fort exceptionnellement, ne procurant une aisance douteuse qu'aux plus économes. Les sorties de poisson salé étaient rares; le vin n'était acheté que par les Bernois.

Les halles.

Le marché du grain occupe d'abord les graviers du rivage. Le grain était débarqué à l'ancien port, à l'endroit où la route de Serrières, du haut, coupe notre place du Marché. L'incommodité et les intempéries poussèrent à la construction d'une halle remplacée plus tard par le bâtiment des Halles qui abrite aujourd'hui l'Ecole hôtelière et qui se trouvait en avant du mur de la ville, reliant en crochets, par le nord de cet édifice, le rocher du Pommier au Seyon. La destruction de ce mur permit aux marchés de s'étendre vers le lac par une primitive « rue de Rive », rue du Trésor.

Il était dû au seigneur des droits sur les draps de France étalés dans la halle pour le contrôle. Ce fut le gouverneur J.-J. de Bonstetten qui fit construire, en 1570, les Halles, dont la façade porte ses armes et celles des Longueville. Le rez-de-chaussée servait au grain, le premier aux draps. Plus tard, ce bâtiment fut désaffecté; ce fut un temps le local de la Société du Jardin.

A l'origine du commerce neuchâtelois, il faut voir, comme ailleurs, les foires et marchés. La situation géographique de Neuchâtel, comparée à celle de Genève, Lausanne et même Fribourg, était défavorable au négoce, parce qu'étranglée entre le lac et la montagne. C'est à peine si l'on constate, au XV^{me} siècle, l'existence d'un marchand d'habits et d'un épicier, dont les produits, grâce au canal d'un entrepôt de Bâle, venaient sans doute des Indes par l'Egypte et Venise. Des boutiques appelées « fenêtres marchandes », offraient les objets d'un usage journalier. Des colporteurs animaient les lieux, servant de courriers aux nouvelles politiques.

Les premiers objets d'exportation furent le vin, le poisson et le drap de laine naturelle, fabriqué grâce aux troupeaux de moutons élevés dans les pâturages qui, avec la vigne et la forêt, se partageaient nos coteaux.

Avec le temps...

A l'heure où les marchands de la rue de Bourg, à Lausanne, forment une aristocratie mangeant dans des assiettes d'or et d'argent, les marchands de Neuchâtel dînent encore dans leur vaisselle de bois. Tandis que les foires de Genève sont célèbres déjà au moyen âge, tandis que les marchands y accourent de Toscane, du Milanais, de Pise, de Gênes, de Vénétie, y apportant denrées, draps d'or, orfèvrerie, tandis qu'après le coup porté par la Réforme aux marchés genevois, ceux-ci reprennent un essor extraordinaire dès 1572, — année de la Saint-Barthélemy, — puis subissent une impulsion nouvelle, en 1685, à l'arrivée de cette grande vague humaine de la révocation de l'Edit de Nantes, rien de semblable ne s'observe chez nous. Le pouls de notre petite ville ne se trouve ni ralenti, ni accéléré par les plus formidables crises de l'histoire.

Après 1685, la langueur de notre vie quotidienne finit pourtant par s'émousser. Certains réfugiés font preuve d'expérience ; ils apportent métiers ou industries jusqu'alors inconnus de nous. Mais le terrain est à Neuchâtel si peu préparé, l'argent si rare, les ressources si médiocres pour de nouveaux venus, qu'on n'y constate de réveil véritable qu'un demi-siècle après les immédiates révolutions commerciales que l'afflux des mêmes étrangers provoque à Bâle, Zurich ou Genève.

Comme on n'a retrouvé aucun dénombrement de la population antérieure au recensement que fit faire, en 1750, Frédéric II, des sujets de sa principauté, dénombrement qui atteste la présence de 3666 personnes et 403 maisons pour la juridiction de Neuchâtel, Serrières, Suchiez et Chaumont, il est malaisé de fixer le chiffre approximatif du Neuchâtel du XVI^{me} ou du XVII^{me} siècle. Peut-être s'élevait-il, au moment de la construction des Halles, à quelque 2000 habitants ? Même pour cette poignée de gens, le pays fut toujours loin de fournir assez de grain, qu'il fallut toujours se procurer au dehors. Les Neuchâtelois faisaient venir aussi les métaux, les draps, le fil, le coton, les teintures, et presque tous les articles de consommation.

Quelques prix.

En 1567, un dîner à l'auberge coûte 1 batz, valant 2 fr. 50 de notre monnaie. Une vache se vend 160 batz, une paire de bœufs 320 batz, un porc 32 batz, un setier (soit 20 pots de vin rouge) 12 batz (à 1,9 litre le pot), un setier de blanc 10 batz, une gerle de vendange 24 batz (année pauvre en vendange), une émine de moitié blé 12 batz, une d'avoine 6 batz, un fromage de Gruyère 10 batz, une paire de forts sôuliers 6 batz, une aune de toile pour draps de lits 2 batz. Une journée de maçon coûtait 1 batz deux tiers, une journée de tailleur 2 batz.

En 1630, selon les mémoires d'Abraham Chaillet, le froment se vend 20 batz l'émine (environ 16 litres), l'orge 13, l'avoine 8 (le batz valant alors environ 1 fr. de notre monnaie). Le 5 octobre de cette année-là parut un mandement chargeant dans chaque juridiction deux ou trois personnes de taxer les denrées et victuailles qui s'exposent en vente ou au marché. Les délinquants seront punis d'amendes. Ce mandement interdit à quiconque d'appréhender ou d'incommoder sur les chemins les personnes apportant leurs denrées. On ne pourra, sous peine de confiscation, acheter ou vendre avant l'heure établie.



Le chancelier de Montmollin.
(D'après un dessin du Musée neuchâtelois.)

En 1675, ce que nous apprend l'un des pignons à girouette de la Tour des Chavannes démolie en 1867, l'émine de blé se vend 15 batz, le pot de vin 3 batz (le batz valant alors 0 fr. 80 de notre monnaie).

Sur les prix en usage, nous sommes renseignés, pour l'année 1756, par le pommeau d'étain de la Tour du Trésor existant encore au bout de sa flèche et sur lequel, en 1881, des ouvriers déchiffrèrent l'inscription suivante : « Je peize 38. Il y a dans le Pommeau une petite Boëte qui contient les noms des personnes en charge. 1756. L'alliance avec le Pays et le Canton de Soleure a été renouvelée le 22 février 1756. Le froment coûte 14 batz. Le Moitié Bled 9 à 10. Le vin rouge dans les Pintes 3 batz le Pot. Le vin blanc 2 batz. » (0 fr. 60 le batz.) La « petite Boëte » de 1756, aujourd'hui au Musée, fut remplacée, en 1881, par une autre boîte contenant l'annuaire officiel de cette année-là, le rapport du Conseil communal de 1880 et la dernière mercuriale du marché de Neuchâtel.

Le *Musée neuchâtelois* contient de précieux renseignements sur le coût de la vie à travers les temps.

Si l'on tient compte des conditions de vie actuelle et de la puissance d'achat

de l'argent, puissance qui baisse toujours davantage, comme on peut l'observer par nos diverses évaluations du batz, il faut admettre que nos données approximatives constituent une indication intéressante.

Un peu plus tard, en 1767, les prix de denrées alimentaires sont donnés, le 18 février, par la *Feuille d'avis* pour Berne, Neuchâtel et Cerlier. La comparaison des cours avec 1758 y fait observer des prix légèrement plus élevés, mais cela ne signifie pas que la vie ait renchéri. Il semble même que le contraire pourrait être admis. Par contre, le rapprochement des mercuriales de Berne et Neuchâtel montre que le coût de la vie, à cette époque, est un peu plus élevé à Neuchâtel qu'à Berne.

Le baron de Sandoz-Rollin, après quelques années passées à Paris, était rentré à Wavre. Il tint un journal dont un ou deux passages décèlent des indications sur le coût de la vie en 1806 et 1808. On y trouve des chiffres notés au cours d'un séjour aux Ponts, chiffres qui ne sauraient être différents de ceux en cours à Neuchâtel. La livre de beurre est à 15 sous de France (1^{fr.} 50); la livre de viande, bœuf ou veau, à 6 sous 2 liards, et la livre de pain de ménage à 3 sous. Tout cela, selon lui, était bon marché, mais, en 1808, il note avoir supprimé de son usage le café et le sucre depuis que le prix en est monté. « Le sucre, je l'avoue, sera une privation un peu dure pour mon goût et pour mon âge... »

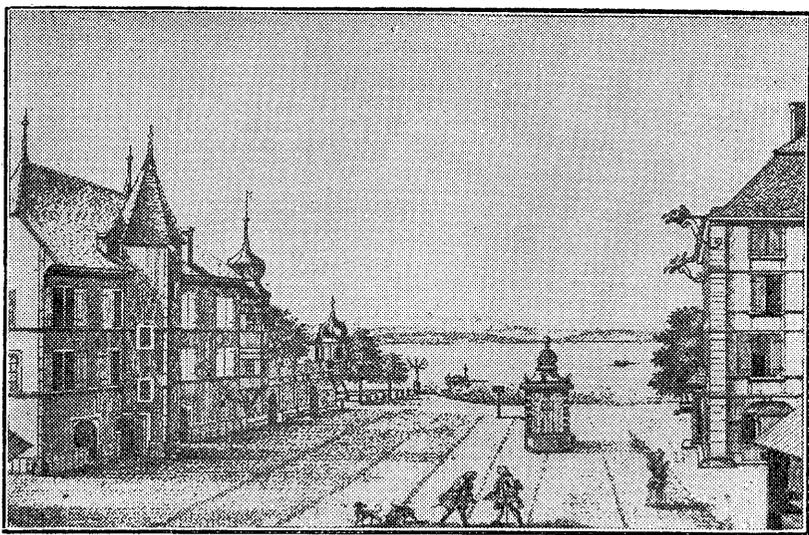
Ce renchérissement s'explique par les charges qu'avaient imposées à tous la prise de possession de Neuchâtel par la France, le séjour des troupes d'Oudinot et les contre-coups des campagnes napoléoniennes. Preuve en est qu'en 1816, le coût de la vie a fait encore une nouvelle ascension ! La correspondance du greffier J.-J. Martenet dont le copie de lettres a été conservé, révèle qu'en 1816, année du cher temps, « nous n'avons pas de fruits, point de raves, point de pommes de terre, et quant à la vendange, je n'ose pas y penser », « le pain se vend à Neuchâtel 10 creuzer la livre (le creuzer valant 0 fr. 06 de notre monnaie), et ici (à Boudry), 10 ¹/₂, tandis que la viande de bœuf n'en coûte que 10, celle de vache 9, et le veau 8 la livre ».

Quant au prix des pommes de terre qui furent inconnues chez nous avant leur introduction par l'un de nos gouverneurs, le maréchal Keith, il était, en 1808, d'après Sandoz-Rollin, de 4 batz la mesure. Le batz valait alors 0 fr. 30 de notre monnaie. Disons encore qu'en fait, le café, le thé de Chine qui nous venaient par des forains, le chocolat, le sucre et le tabac demeurent objets de luxe jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle.

Vieilles maisons au marché.

A côté des Halles à tourelles dont il a été question ci-devant, se tient le n° 2 actuel. C'est là que vivait Motteron, apothicaire, accusé d'avoir tenté d'empoisonner le prince de Longueville. C'est dans l'arrière-pharmacie de cet immeuble que se réunirent, de 1832 à 1848, les patriotes révolutionnaires complotant contre le régime, animés par Piaget qui habitait en face dans un groupe de maisons aboutissant rue de Flandres, au n° 11. Ce dernier immeuble, vitrerie Vesco et coutellerie Chesi, était jadis « Le logis du Singe », construit déjà en 1458 par Jean Pury, devenu plus tard — agrandi et rebâti — notre principale hôtellerie. De nombreux ambassadeurs y logèrent. Le singe de l'enseigne demeura sur l'écu d'une branche des Pury.

En 1531, Henzeli Fecquenet, bourgeois de Neuchâtel, fait construire par



Place et port du Marché à la fin du XVII^{me} siècle.

(Maison du chancelier de Montmollin à droite.)

Maître Jehan Journot, maçon, bourgeois de Neuveville, un premier immeuble au sud de la rue de Flandres. Il fut cédé plus tard aux Tribolet qui l'agrandirent, côté lac, en l'agrémentant d'une terrasse à tourelle d'où Henry de Longueville, en 1657, et son fils, Charles Paris d'Orléans, en 1668, assistèrent à des exercices militaires, à des décharges et parades de mousquetaires. Cette maison, passée aux Brun, puis aux Chambrier, est aujourd'hui propriété de M. le D^r Ch. Jeanneret.

Peu après la construction de cette demeure, une autre maison, en face (N^o 8 actuel, banque DuPasquier, Montmollin & C^{ie}; rez-de-chaussée, Sollberger, porcelaine-verrerie), était élevée, en 1686, par le chancelier de Montmollin. Sur l'emplacement qu'elle occupait au bord de l'eau se trouvait un mûrier centenaire sous lequel on dressait l'échafaud. Derrière, à l'ouest, se défilent les vieilles maisons Chambrier-Jeanjaquet et Dés Barres, dont les fenêtres donnaient jadis sur le lac.

Le chancelier de Montmollin, destitué par Marie de Nemours, fut rétabli par le prince de Condé. Ses *Mémoires*, d'authenticité discutable, furent publiés en 1831. Une de nos vues montre la fontaine déplacée plusieurs fois pour les commodités du marché. On la voit aujourd'hui à l'entrée du Coq-d'Inde. La maison du chancelier, à droite sur notre vue prise du nord, est ornée de gargouilles en forme de dragons. Ces gargouilles, vendues plus tard, s'aperçoivent encore au Coq-d'Inde fixées au toit de la maison séparant les débouchés Chaudronniers et Fleury.

Nos anciens greniers.

Au temps où la Ville achetait, en gros, le grain nécessaire à la population, des greniers étaient indispensables. On ne sait rien des greniers primitifs. En 1719, on construit un grenier aux Fausses-Brayes, fossés du Neubourg. L'angle du bâtiment était adossé à la Tour de l'Hôpital. Ces fossés sont de tels cloaques que

l'humidité des murs du dépôt altère le grain; on doit ériger, vers 1750, un second grenier non loin de la porte des Chavannes. Un troisième grenier à trois étages est ensuite bâti près de l'ancienne Tour aux Chiens, jadis poste d'observation hors les murs.

Les caves de ces édifices se louent au profit de l'administration. Le rez-de-chaussée de celui de la Tour aux Chiens sert de remise à des canons. Plus tard, l'assainissement du fossé des Fausses-Brayes, transformé en rue, permet à nouveau l'utilisation du grenier de ce quartier. Les trois bâtiments pouvaient contenir ensemble 70,000 mesures de froment de 20 à 22 livres pesant l'une.

Le blé venu des alentours ou par bateau put d'abord suffire. Il fallut ensuite le faire venir des terres que nos comtes avaient en Bourgogne où Berne se ravitaillait aussi. On fit, dès le XVI^{me} siècle, des achats de grain en Alsace et en Souabe. En 1840, l'approvisionnement se fait en Franche-Comté, en Alsace, en Souabe et en Bavière. Neuchâtel s'inspira souvent du modèle de ravitaillement de Genève, qui non plus ne pouvait se suffire.

Gardes et police des marchés et foires.

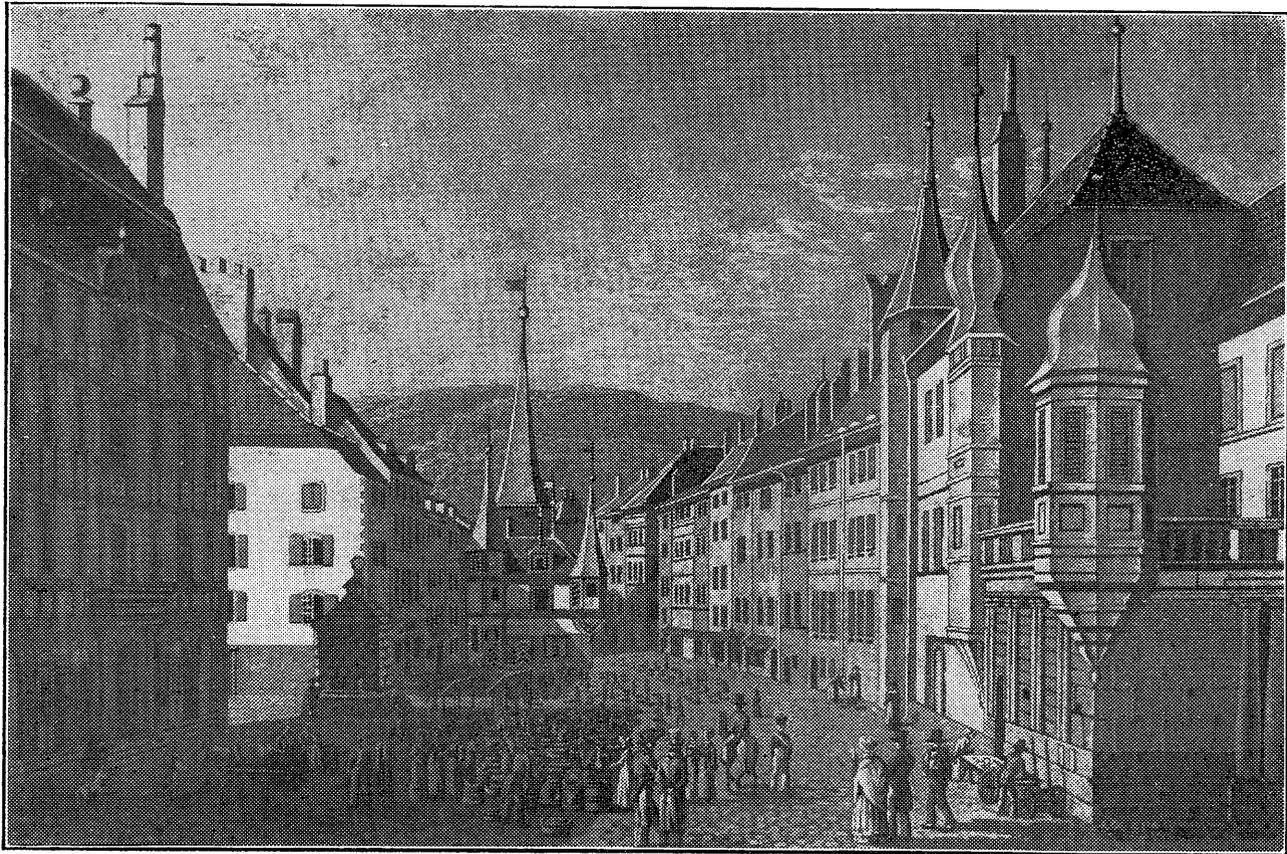
Ce furent, semble-t-il, les marchés et foires de la seconde moitié du XVIII^{me} siècle qui, à Neuchâtel, eurent le plus de caractère. Déjà au siècle précédent, la fameuse garde des Armourins avait été remplacée dans les foires par une simple garde de police. Il fut fait exception pour celle de novembre dont la procession — la veille — perpétuait une tradition se célébrant sous les flambeaux de cire et de poix avec de grands saluts à la hallebarde sur certaines places déterminées. Malgré les efforts du peintre Bachelin, les tentatives de reconstitution de cette fête, après 1848, demeurèrent sans résultat.

Les foires étaient suivies, dans la capitale et dans le pays, de réjouissances et de danses exceptionnellement tolérées. On tirait des coffres costumes ou uniformes et tout un attirail de hausse-cols, de coiffures héroïques ou de trophées divertissants, houppelandes de velours à dentelle, étamines, soies, bijoux, plumets et quincaille.

Au Val-de-Travers, à Couvet par exemple, pour les foires des 25 mai et 12 novembre 1712, le nombre des gardes s'élève à huit plus « deux tambours, deux fifres et un sautier à la tête ». Le prestige des Armourins avait suscité à l'entour la création de corps analogues, plus modestement équipés. A Couvet, toujours, le châtelain voulait que l'on portât le nombre des gardes à douze auxquels eussent été adjoints « trois sergents à la tête, pour faire le tour du village » ! En 1740, on supprime dans cette localité la promenade des gardes sans doute pareille à celle des Armourins.

Les gardes recevaient consigne de faire appliquer les mandements de police. Les foires de novembre furent parfois reculées pour cause de vendanges tardives. En 1786, le 4 septembre, la Ville adopte un plan de situation des boutiques, le « receveur » devant remettre les boutiques aux maraîchers et en percevoir le loyer.

Les Arrêts du Conseil général de l'année suivante constatent la discussion de bâtisse d'un réduit pour les boutiques volantes qui coûterait 878 livres, soit environ 2635 fr. de notre monnaie. Une décision est prise d'aménager à cet effet, à Bellevaux, au bas du Pommier, le bâtiment à lessives. Le conseiller d'Etat d'Ivernois, propriétaire de Bellevaux, se débat comme diable dans bénitier. La



La place du Marché vers 1830
par Jeanneret frères. (Collection de M. Paul Savoie-Petitpierre.)

proximité de l'immeuble prévu et la hauteur de son toit vont le gêner ! Pour lui donner satisfaction, la maison sera moins haute. En 1788, la Municipalité encaisse le premier produit des boutiques volantes s'élevant à 1401,18 livres, environ 4300 fr. de notre monnaie, somme dont rend compte le conseiller Fabry et qui représente le produit de trois foires de l'année échue en juillet. Le Conseil général décide, en 1823, de confier aux ouvriers de la ville le soin de construction de boutiques volantes encore en nombre insuffisant.

Les foires de Neuchâtel disparaurent en 1859. Il n'en reste guère que les foires de Noël et du Jour de l'An. Le grand marché de novembre, par la diversité des objets qu'on y trouve, tend à redevenir la foire d'antan. Une loi sur la police sanitaire avait fixé le principe des marchés de bétail qui suivirent. L'article 117 actuel du règlement sur la police sanitaire du bétail du 26 décembre 1924, vise cette question. Les communes organisent, avec l'assentiment du département cantonal de l'agriculture, des marchés au bétail dont le tableau est publié par almanachs et annuaires.

Des marchés de bétail se tiennent dans vingt et une de nos communes. Neuchâtel ouvre au printemps un marché-concours cantonal de bétail de boucherie qui se tient rue du Manège. Il est très fréquenté et marque chaque année un progrès.

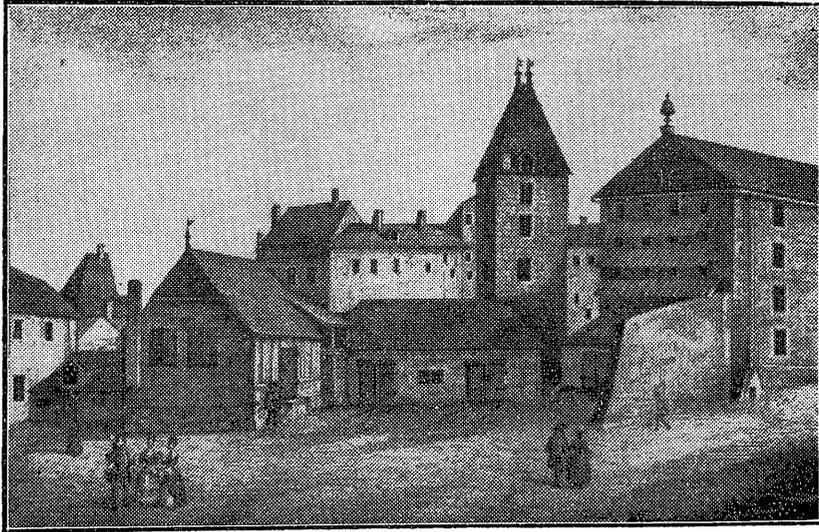
Disons avant de conclure quelques mots de l'aspect qu'avait, au XVIII^{me} siècle, la foire de novembre.

Couleurs d'autrefois.

Avec un peu d'imagination, ceux qui aiment notre pays, reverront le vieux port du marché. Ils reverront la vieille place de jadis, le désordre et le brouhaha délicieux de ce peuple de vendeuses et de vendeurs affairés. Ils reverront ceux qui, en 1769, offraient, comme Ravenel, de Corcelles, des plants en pots d'arbres nains, des orangers et des citronniers en fleurs.

Ils verront Barrière, d'Auvernier, ou Duval, du Crêt, offrir trente espèces d'œillets, jeunes myrtes et grenadiers. Chaillet, du Faubourg, vantera ses cent plantes assorties, Michaud, sur le Pont, Croix-du-Marché, fera miroiter ses oignons de fleurs, ses narcisses de Constantinople à 10 batz la douzaine, ses hyacinthes de Bretagne, ses jonquilles doubles à 15 batz la douzaine, ses anémones et ses renoncules étonnantes. Le jardinier Jean Wiff brandira ses ceilletons d'artichauts et ses belles pattes d'asperges d'Allemagne et de Lyon. Cartier fera valoir ses choux-fleurs. Fauche, à son étalage de livres, vous glissera dans l'oreille des titres d'ouvrages suggestifs...

Contournant la haute fontaine dans cette vision colorée, vous trouverez les corbeilles de noix et de châtaignes de la mère Ramus, à 35 batz la mesure, les pots de vinaigre de Borel-Donzel, ceux de miel de France de la veuve Convert à côté du banc de ratafia de cerises en bouteilles fortes de Guillaume-David Carel ! Vous vous trouverez en face du grand comptoir que les frères Massa & C^{ie}, de Gênes, tenaient à la foire de Neuchâtel, cette année-là et la suivante, 1770. Ces Gênois vous mettaient l'eau à la bouche en étalant sous vos prunelles des caramels à la bergamote et aux cédrats, citronnats et orangeats confits, pâtes de Gênes rouges et blanches, noix confites de Turin, conserves de roses, sirops de limon, de capillaire, à la framboise, pêches sèches, brugnons de Provence et de Pavie, figues de Calabre et pâtes de Sardaigne !



Le vieux grenier au XVIII^{me} siècle (à droite).

Tour aux Chiens démolie en 1790 et maison des Arbalétriers (à mi-hauteur des Terreaux).

Ajoutez les boutiques volantes emplies de colifichets, de ceintures brodées, de fraises blanches, de gances et de boucles, celles des joailliers, des tanneurs, des pêcheurs et des bouchers, celles des marchands de vins et d'épiciers. Corsez le coup d'œil d'une armée de maquignons, de marchands de poules, de lapins et de canaris. Ornez le paysage d'une bonne poignée d'hommes saouls se relayant dans les gargotes; ajoutez-y écuries et hôtelleries archicomblées. Faites circuler dans tout ce fatras la moitié de la principauté, larbins et grandes dames, bourgeois et grenadiers, moutards perdus et filles en chasse, ménagères, ecclésiastiques à l'œil sévère, personnages à tricornes ! Ajoutez deux commères se crépant le chignon et une bataille de caniches renversant trois clapiers et une corbeille de choux et vous aurez le tableau complet !

Un marché aux fleurs ?

Actuellement les marchés de la ville sont soumis au règlement du 23 avril 1912 modifié par arrêté du 10 janvier 1921. Il va subir une nouvelle modification dès que le Conseil d'Etat aura sanctionné un arrêté communal.

La surveillance des marchés incombe à la direction de police. Toutes les places sont louées à bien plaisir. L'ouverture des marchés au détail est fixée à 6 heures du matin. Toutes places doivent être évacuées à 4 heures du soir. Le coût de la location d'une place est fixé suivant qu'il s'agit de denrées, de poissons ou de fleurs, de viandes salées ou fumées, de viandes fraîches ou d'objets d'étalagistes.

Les revendeurs non domiciliés à Neuchâtel n'ont le droit ni de circuler, ni de conclure des achats sur le marché avant 9 heures du matin. Un règlement spécial vise la vente des champignons.

Récemment, l'Association des horticulteurs neuchâtelois se plaignait de la

concurrence — en fleurs coupées et plantes — de la part de cultivateurs du dehors. On leur impose, à eux, lorsqu'ils se rendent sur certains marchés d'autres cantons, un supplément de taxe assez élevé ! Etude faite, il apparut que la meilleure solution était d'instituer un supplément de taxe pour les marchands de fleurs d'autres cantons. A l'avenir, une taxe supplémentaire appliquée à ceux-ci protégera nos jardiniers et fleuristes.

Pourquoi, une ou deux fois l'an, n'organiserait-on pas à Neuchâtel un marché aux fleurs ? Ce marché aux fleurs, distinct des autres foires et marchés, se tiendrait exceptionnellement, comme dans de nombreuses villes pittoresques, sous le péristyle de l'hôtel de ville, sur ses degrés extérieurs et sur la petite place à l'ouest. Notre hôtel de ville ne mériterait-il pas d'être égayé de temps à autre ? Ne serait-ce pas là excellente réclame pour nos fleuristes ?

Nous remercions cordialement ici, pour l'amabilité mise à nous communiquer divers renseignements en vue de cet article, M. Arthur Martin, chef de service au département de l'agriculture, M. Jean Wenger, conseiller communal, M. Léon Montandon, archiviste, M. Charles Quinche, archiviste communal, et M. Auguste Marthe, inspecteur de police.

[1 et 2 novembre 1933.]